

LE JOUR, 1949
23 DÉCEMBRE 1949

POUR UN REDRESSEMENT

Pour redresser une situation politiquement et moralement pénible, **un large travail politique, un travail de raison doit être fait sur tout le peuple libanais.** C'est assez de partisans contre des partisans, de clients politiques contre les clients.

Ceux qui gouvernent ce pays veulent-ils enfin marcher avec leur temps ou que le Liban en régression civique et sociale devienne de plus en plus une féodalité ? **A cause d'un état d'esprit étroit et obstiné, nous aggravons un état de choses qui, moralement, socialement, humainement est indiscutablement un recul.**

Le mot "féodalité" vient de "fief" qui définit une concession qu'un vassal tenait d'un seigneur, à charge de remplir certaines obligations. **Le fief, dit l'histoire du Droit, procède essentiellement de deux institutions : le bénéfice et la recommandation.**

Nous ne voulons pas solliciter les mots et prendre à la lettre la terminologie médiévale ; **mais le bénéfice et la recommandation,** cela nous paraît illustrer depuis assez longtemps ce pays et ce régime. Un des fléaux de ce régime, ce sont les budgets confidentiels ou secrets ; car, ils permettent, à jet continu, tout ce qui déplaît si manifestement au peuple.

Avec un argent secret, on fait des besognes secrètes. Qu'il y en ait d'inévitables, nous le voulons bien ; mais il y a une limite à ce qui est justifié et à ce qui est permis. Ce pays se plaint de munificences parfois égoïstes et mal placées **qui ont naturellement leur source dans les contributions.** Il s'en plaint parce que l'usage amoral qu'on fait de l'argent, **énervé les volontés et fausse le développement normal des mœurs.** C'est très joli de dire que l'on fait des dons et des largesses. Encore faut-il savoir, en définitive, qui se prive et qui donne. Au bon vieux temps, le seigneur distribuait les terres et les bienfaits. Cette sorte de jeu n'est pas de mise au milieu de ce siècle.

Un de nos soucis légitimes, un de nos soucis majeurs vient de ce que nous sommes gouvernés de façon si archaïque. Autant que qui que ce soit nous sommes attachés aux traditions ; mais les traditions ne doivent pas être celles du temps de Charlemagne et de Haroun. Le Liban, en vénérant des mémoires illustres, ne peut se mettre raisonnablement à l'école administrative de l'émir Béchir. Si le grand Emir était de ce monde, il progresserait avec son époque. Le siècle de l'émir Béchir n'est pas le nôtre.

Nous prenons au Liban des habitudes qui, en France, correspondraient assez à celles de la Restauration.

Pendant ce temps, en contradiction flagrante avec les mœurs, des lois plagiées, des lois mal adaptées et mal digérées, s'ajoutent aux lois dans un arsenal législatif généralement improvisé et qui se dégrade en naissant.

Il faut agir directement sur le peuple, par l'exemple et par le discours, et donner à ce pays les leçons et les lois que la moyenne des Libanais peut accepter et comprendre.

L'étrange dans ce qui se fait, le paradoxe grandissant, c'est que le Gouvernement prétend fabriquer des lois pour l'élite tandis qu'il gouverne pratiquement contre elle.

Les charges augmentent, par exemple, dans la mesure où le civisme diminue. Les subtilités légales se multiplient dans la mesure où les lois les plus élémentaires sont tenues pour lettre morte. On ne peut vivre indéfiniment dans de telles contradictions.

Pour que ceux qui gouvernent fassent leur métier, il faut qu'ils s'attachent moins à leur propre avenir et aux situations qu'ils occupent ; alors, comme il arrive toujours, c'est le peuple qui s'attachera à eux.